

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 octobre 2025 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 2 octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle du Conseil à MOUZEIL, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 11

Nombre de délégués participant au vote : 10

Titulaires présents :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI, Guillaume NIEL

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER,

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Roseline VALEAU, Suzanne LELAURE,

Elus Le Cellier : Michael DAVID, Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : Damien LE BRESTEC

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de Daniel PAGEAU), Sylvie FEILLARD (pouvoir de Roseline VALEAU),

Elus Ligné : Déborah JOURDON

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie LE MOAL, Eugénie MBILEMBI BOMODO

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL, Maurice PERRION, Anita MENET

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

**N°08.10.2025-04 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A 28H
HEBDOMADAIRE A L'ILE AUX ENFANTS SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :

Par délibération n°12.02.2025-02 en date du 12 février 2025, le comité syndical a voté la mise à jour du tableau des effectifs en supprimant notamment des emplois en surnombre sur l'accueil de loisirs et périscolaires « L'île aux enfants ». Or un des emplois a été supprimé par erreur puisqu'il est occupé depuis le 4 novembre 2024 par un agent. Il s'agit d'un emploi d'adjoint d'animation à 28H hebdomadaire. Il convient en conséquence de rétablir cet emploi au tableau des effectifs.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu L'article L 313-1 du code de la fonction publique,
Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du bureau sivomal du 24 septembre 2025,

Conformément à l'article L313-1 du code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des service.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 11	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Prendre acte de la suppression par erreur d'un poste d'adjoint d'animation à 28h hebdomadaire à l'accueil de loisirs l'île aux enfants
- Recréer un poste d'adjoint d'animation à 28h hebdomadaire pour exercer les fonctions d'animateur d'accueil de loisirs et périscolaire à l'accueil périscolaire et de loisirs l'île aux enfants,

Son niveau de rémunération est défini comme suit :

Rémunération fixée en référence à la grille indiciaire des adjoints d'animation.
Le montant maximal de l'IFSE attaché à son cadre d'emploi et à son groupe de fonctions

L'animateur d'accueil de loisirs et périscolaire a pour mission de :

- Accueillir les enfants et les parents
- Participer à la mise en œuvre des activités et projets d'animation et de loisirs avec et pour les enfants dans le cadre du Projet pédagogique (vacances scolaires, mini séjours, temps périscolaire, ateliers, activités...)
- Jouer avec, faire jouer, donner à jouer et laisser jouer en répondant aux demandes des enfants
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique
- Garantir le bon fonctionnement des accueils et des activités en préservant la sécurité physique, morale et affective de chacun

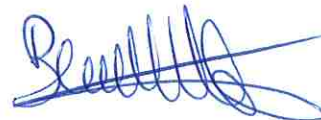
La Présidente

Anne-Marie CORDIER


SIVOM du secteur de Ligné
3 place de la Perretterie
44 350 LIGNÉ
Tél : 02.51.12 20.04
accueil@sivomligne.fr

La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAULT



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :